



Société
de Commissariat
aux Comptes
2 rue Brient 1er
44110 CHÂTEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15

contact@ficamex.fr

ACPM

**ATELIERS ET CHANTIERS
DU PAYS DE LA MEE**

Association Intermédiaire

3 rue Charles Lindbergh

44110 CHATEAUBRIANT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
* RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
* BILAN	4 à 5
* COMPTE DE RESULTAT	6 à 7
* ANNEXE COMPTABLE	8 à 27

DS





Société
de Commissariat
aux Comptes
2 rue Brient 1er
44110 CHÂTEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15

contact@ficamex.fr

à l'Association ACPM
Ateliers et Chantiers
Du Pays de la Mée
3, rue Charles Lindbegrh
44110 CHATEAUBRIANT

**Objet : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ateliers et Chantiers du Pays de la MEE relatif à l'exercice clos le 31.12.2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01.01.2025 à la date d'émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

DS
BP

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le rattachement des subventions à l'exercice,

Nous n'avons de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction chargée de l'établissement des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables

en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteaubriant,
Le 13 mai 2026

Philippe BOUCHEE

Commissaire aux Comptes
Gérant de la société
FICAMEX AUDIT

DocuSigned by:
BOUCHEE PHILIPPE
F8A9AA25D7B54E2...

1 – BILAN

DS



BILAN - ACTIF				
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :	13 189	13 135	53	327
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	13 189	13 135	53	327
Fonds commercial			-	
Autres immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles :	1 151 097	445 223	705 874	753 014
Terrains	45 000	-	45 000	45 000
Agencements-aménagements terrains	95 799	24 549	71 251	76 041
Constructions	742 085	191 628	550 457	587 857
Installations techniques, matériel et outillage industriels	82 303	66 430	15 873	8 063
Autres immobilisations corporelles	185 910	162 617	23 293	36 054
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations financières (1) :	57 139		57 139	57 139
Participations			-	
Créances rattachées à des participations			-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-	
Autres titres immobilisés	54 989		54 989	54 989
Prêts			-	
Autres immobilisations financières	2 150		2 150	2 150
Total de l'actif immobilisé (III)	1 221 424	458 359	763 065	810 480
(1) Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances Clients et Comptes rattachés	83 087	1 406	81 681	70 663
Autres créances	75 245		75 245	43 442
Charges constatées d'avance	3 255		3 255	2 560
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	863 607		863 607	803 279
Total de l'actif circulant (IV)	1 025 194	1 406	1 023 788	919 943
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	2 246 618	459 765	1 786 853	1 730 423
(2) Dont à moins d'un an				

DS



BILAN - PASSIF		
PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 600	10 600
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 000 070	922 794
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	86 002	77 276
Subventions d'investissement	156 656	169 850
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	1 253 328,29	1 180 519,77
Provisions pour risques	12 689	13 447
Provisions pour charges	67 782	67 782
Total des provisions (II)	80 471	81 229
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	285 914	311 994
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 280	40 165
Dettes fiscales et sociales	117 023	107 937
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 318	8 552
Produits constatés d'avance	5 518	25
Total des dettes (1) (III)	453 054	468 674
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 786 853	1 730 423
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

DS



2 – COMPTE DE RESULTAT

DS



COMPTE DE RÉSULTAT		
	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	25 139	24 359
Production vendue	980 170	926 487
Montant net du chiffre d'affaires	1 005 309	950 846
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	732 261	747 376,11
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	797	148 296
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	1 794	10 864
Total des produits d'exploitation (I)	1 740 162	1 857 381
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	24 869	33 753
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 991	3 074
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	123 242	276 250
Impôts, taxes et versements assimilés	57 477	55 922
Salaires	1 204 903	1 209 299
Cotisations sociales	180 052	168 997
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	61 555	68 244
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	781	
Dotations aux provisions		2 689
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	2 130	868
Total des charges d'exploitation (II)	1 657 000	1 819 096
(1) Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier / Redevances de crédit-bail immobilier		
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	83 162	38 286
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	8 665	8 327
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	8 665	8 327
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	DS 4 577	4 932
Différences négatives de change		



COMPTE DE RÉSULTAT		
	Exercice N	Exercice N-1
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	4 577	4 932
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	4 088	3 395
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	87 250	41 681
Produits exceptionnels (VII)		36 728
Charges exceptionnelles (VIII)		111
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	36 617
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 248	1 022
Total des produits (I+III+V+VII)	1 748 826	1 902 437
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 662 824	1 825 161
BÉNÉFICE OU PERTE	86 002	77 276
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	52584	54875
Prestations en nature		
Bénévolat	6 466	4 815
TOTAL	59 050	59 690
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	52584	54875
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	6466	4815
TOTAL	59 050	59 690

DS



3 – ANNEXE LEGALE

DS



A.C.P.M.

3, rue Charles Lindbergh
44110 CHATEAUBRIANT

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est 1 786 853 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 86 002 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I - Informations générales et faits significatifs de l'exercice**1.1 Description générale***1.1.1 Description de l'objet social*

L'association Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée a pour objet de promouvoir sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

- L'aide aux chercheurs d'emploi et plus particulièrement les bénéficiaires des minimas sociaux et jeunes peu ou pas qualifiés dans la recherche d'un emploi ou d'une formation,
- l'accueil et l'intégration en milieu de travail sur le chantier d'insertion ou l'association intermédiaire (par la mise à disposition des salariés auprès de donneurs d'ordre),
- l'accompagnement social et professionnel de ses salariés en insertion,
- la formation de ses salariés insertion,
- la contribution à l'activité économique et au développement territorial.

1.1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La nature des activités de l'association sont :

- Mise à disposition de personnel,
- service à la personne,
- espaces verts,
- peinture,
- maçonnerie et construction bois,
- accompagnement et actions de formation.

L'association intervient sur les communes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

1.1.3 Description des moyens mis en œuvre :

Le Conseil d'administration de l'ACPM est composé des membres du bureau, d'un représentant des 26 communes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et de 2 représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

12 salariés dits permanent assurent l'accueil des salariés en insertion.



A.C.P.M.3, rue Charles Lindbergh
44110 CHATEAUBRIANT**1.2 Description des faits caractéristiques d'importances significatives :****1.2.1 Description des faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice :**

Néant

1.2.2 Description des faits caractéristiques d'importance significative intervenus après la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant :

Néant

II - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES :**Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

DS



A.C.P.M.3, rue Charles Lindbergh
44110 CHATEAUBRIANT**Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025****2.1. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025**

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 382 €.

• Autres produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2024, les produits sur exercice antérieur étaient comptabilisés dans le compte 772 pour un montant 15 910 € et les charges exceptionnelles l'étaient dans le compte 687100 pour 111 €.

• Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 15 193 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 20 436 €.

2.2. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 148 296 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

A.C.P.M.

3, rue Charles Lindbergh
44110 CHATEAUBRIANT

- 4 123 € liés à des indemnités journalières reçues par l'assurance maladie et prévoyance ;
- 10 746 € liés à des remboursements de frais de formation du personnel permanent ;
- 126 533 € liés à des remboursements de frais de formation du personnel en CDDI ;
- 6 894 € liés à des remboursements de charges de personnel Etat ou tiers ;

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025 :

- Les indemnités journalières reçues par l'assurance maladie et la prévoyance sont inscrites aux postes «641410 et 641415 », pour un montant de 4 835 € ;
- Les remboursements de frais de formation du personnel permanent sont inscrits au poste «622806500 », pour un montant de 7 236 € ;
- Les remboursements de frais de formation du personnel en CDDI sont inscrits au poste « 622900500 », pour un montant de 141 720 € ;
- Pas de remboursements de charges de personnel Etat ou tiers perçus en 2025

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

En règle générale, pour des acquisitions "à neuf", les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue de ces immobilisations.

A.C.P.M.

3, rue Charles Lindbergh
44110 CHATEAUBRIANT

L'association a décomposé son siège social de la manière suivante :

	Durée amortissement
Immobilisations incorporelles	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 4 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions sur sol propre	10 à 20 ans
Agencements et aménagements terrain	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 à 10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Emprunt

Privilège du prêteur de deniers pour le montant garanti sur le montant restant dû au 31/12/2025 soit 241 413 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Au 31 décembre 2025, il est inscrit une provision de 1 406 €.

Provision pour l'engagement de Départ à la retraite

Une provision pour engagement de Départ à la retraite acquis au 31 décembre 2025 par les salariés permanents, pour un montant de 12 689 € a été comptabilisée dans un compte 1518.

Association ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Ventilation de augmentations				
		virements		ENTREE		
		de poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement						
Total I						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Total II	13 188,58					
Immobilisations corporelles						
Terrains	45 000,00					
Agencements et aménagements terrain	95 799,15					
Constructions sur sol propre	742 084,51					
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 738,79			14 140,36		
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 281,52					
Matériel de transport	117 458,60					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 169,68					
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total III	1 140 532,25			14 140,36		
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	54 988,50					
Prêts et autres immobilisations financières	2 150,00					
Total IV	57 138,50					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 210 859,33			14 140,36		

Cadre B	Ventilation des diminutions					Valeur brute fin d'exercice
	virements		Sorties			
	de poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)						13 188,58
Immobilisations corporelles						
Terrains						45 000,00
Agencements et aménagements terrain						95 799,15
Constructions sur sol propre						742 084,51
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels					3 576,00	82 303,15
Installations générales, agencements et aménagements divers						22 281,52
Matériel de transport						117 458,60
Matériel de bureau et informatique, mobilier						46 169,68
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
					3 576,00	1 151 096,61
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						54 988,50
Prêts et autres immobilisations financières						2 150,00
Total IV						57 138,50
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)					3 576,00	1 221 423,69

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des immobilisations incorporelles et corporelles	
Rubriques (a) (b)	Montant incorporé au cours de l'exercice
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
(a) A développer si nécessaire.	
(b) Le cas échéant, indiquer pour chaque catégorie d'immobilisations le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporé.	



Association ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	VENTILATION DES DOTATIONS				VENTILATION DES DIMINUTIONS			Valeur en fin d'exercice
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles amortis selon un autre mode	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement, de recherche et développement									
Autres postes d'immobilisations incorporelles									
Total I									
Total II	12 861,74		273,75						13 135,49
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Agencements et aménagements terrain	19758,63		4 789,97						24 548,60
Constructions sur sol propre	154227,68		37 400,26						191 627,94
Constructions sur sol d'autrui									
Installations générales, agencements et aménagements des constructions									
Installations techniques, matériel et outillage industriels	63675,91		6 329,85					3 576,00	66 429,76
Installations générales, agencements et aménagements divers	7221,22		1 795,28						9 016,50
Matériel de transport	98130,67		10 099,67						108 230,34
Matériel de bureau et informatique, mobilier	44503,85		866,10						45 369,95
Emballages récupérables et divers									
Total III	387 517,96		61 281,13					3 576,00	445 223,09
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	400 379,70		61 554,88					3 576,00	458 358,58

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Compléments liés à une réévaluation	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Dérogation de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Total I							
Autres immo. Incorporelles							
Total II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat.I de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total III							
Total IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
---	-------------------------	----------------	--------------------------	--------------------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DS



Association ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions, retraites, et assimilés	13 447,00			758,00	12 689,00
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges	67 781,88				67 781,88
Total II	81 228,88			758,00	80 470,88
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	664,85	780,50		39,00	1 406,35
Autres dépréciations					
Total III	664,85	780,50		39,00	1 406,35
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	81 893,73	780,50		797,00	81 877,23
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		781		797	
- financières					
- exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

DS



Association

ACPM

Exercice clos le :

31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux		81 680,88	81 680,88	
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers		75 245,43	75 245,43	
Charges constatées d'avance		3 254,80	3 254,80	
Total		160 181,11	160 181,11	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)		285 914,28	26 440,82	102 470,77	157 002,69
Fournisseurs et comptes rattachés		36 279,99	36 279,99		
Personnel et comptes rattachés		46 885,11	46 885,11		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		58 171,07	58 171,07		
Impôts sur les bénéfices		1 248,00	1 248,00		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		10 719,07	10 719,07		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		8 318,46	8 318,46		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		5 518,00	5 518,00		
Total		453 053,98	193 580,52	102 470,77	157 002,69

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

26 079,81

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
-Patrimoine intégré				
-Fonds statutaires	10 599,92			10 599,92
- Subventions d'investissement non renouvelables				
-Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	922 794,29	77 275,76		1 000 070,05
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	77 275,76	86 001,85	77 275,76	86 001,85
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	169 849,80	2 000,00	15 193,33	156 656,47
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	1 180 519,77	165 277,61	92 469,09	1 253 328,29

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS	Montant net début ex	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
FONDATION DE FRANCE FAPE ENGIE	6 000,00			6 000,00
SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES	30 000,00			30 000,00
SUBVENTION FDI	35 000,00			35 000,00
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL L.A.	40 000,00			40 000,00
SUBVENTION REGION PAYS DE LOIRE	60 000,00			60 000,00
SUBVENTION FAPE EDF	25 000,00			25 000,00
SUBVENTION RTE AMNEGT SALLE INFO+MAT	27 919,81			27 919,81
SUBVENTION DPT INFORMATIQUE MATERIEL	5 000,00			5 000,00
FDI ATLIER MENAGE	13 167,70			13 167,70
DPT LA AIDE MOBILITE	5 000,00			5 000,00
DPT NOUVELLES FORMES MOBILITE	4 268,93			4 268,93
DPT TRAVAIL EN HAUTEUR		2 000,00		2 000,00
Total subvention brute	251 356,44	2 000,00		253 356,44
FONDATION DE FRANCE FAPE ENGIE	41 590,27	10 086,11		51 676,38
SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES				
SUBVENTION FDI				
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL L.A.				
SUBVENTION REGION PAYS DE LOIRE				
SUBVENTION FAPE EDF				
SUBVENTION RTE AMNEGT SALLE INFO+MAT	4 479,24	32,79		4 512,03
SUBVENTION DPT INFORMATIQUE MATERIEL	20 073,88	931,38		21 005,26
FDI ATLIER MENAGE	9 959,88	2 181,73		12 141,61
DPT LA AIDE MOBILITE	4 175,04	824,96		5 000,00
DPT NOUVELLES FORMES MOBILITE	1 228,35	1 032,73		2 261,08
DPT TRAVAIL EN HAUTEUR		103,63		103,63
Total quote part virée au compte de résultat	81 506,66	15 193,33		96 699,99
TOTAL SUBVENTION NETTE	169 849,78			156 656,45
				DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

I-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Total					

II-RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels					
Total					
Legs et dons					
Total					
Total					

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	23 267,30	10 912,00
Autres créances	75 245,43	43 441,57
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	98 512,73	54 353,57

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 941,52	10 119,55
Dettes fiscales et sociales	41 176,60	39 364,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	47 118,12	49 484,11

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	5 518,00	25,00
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	5 518,00	25,00

Charges constatées d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	3 254,80	2 560,00
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	3 254,80	2 560,00

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024
I -Contributions volontaires aux missions sociales			I -Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	6 465,53 €	4 815,85 €
Dons en nature	52 584,20 €	54 875,44 €	Prestations en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	52 584,20 €	54 875,44 €
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	6 465,53 €	4 815,85 €			
TOTAL	59 049,73 €	59 691,29 €	TOTAL	59 049,73 €	59 691,29 €

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties Engagements de crédit-bail mobilier Engagement de crédit-bail immobilier Engagements en matières de pensions, retraites, et assimilés Autres engagements donnés :	12689,00
TOTAL	12689,00

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

Ventilation de l'effectif de l'association

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'associatio n
Ingénieurs et cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	9	
Ouvriers	35	
TOTAL	47	

DS



31/12/2025

Tableau de suivi des legs et donations				
Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
				NEANT
TOTAL				NEANT

Legs, donations et assurance-vie	
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	NEANT

DS



Association

0

Exercice clos le : **31/12/2025**

Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

Utilisation des dons par l'association ou la fondation					
Dons en nature	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
					NEANT
TOTAL					NEANT

DS



Association

ACPM

Exercice clos le : 31/12/2025

Compte Emplois et Ressources

Emplois			Ressources		
Rubriques	Emplois de N = compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées Année N	Rubriques	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées Année N
1. Missions sociales			1. Ressources liées à la générosité du public		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2. Frais de recherche de fonds					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement					
Total des emplois					
4. Dotations aux provisions			Total des ressources		
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice			2. Reprises des provisions et dépréciations		
Excédent de la générosité du public de l'exercice			3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs		
TOTAL		NEANT	Déficit de la générosité du public de l'exercice		
			TOTAL		NEANT
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

DS

